

Affichage : le 19/03/2019

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU 20 FEVRIER 2019 REFERENT ARBITRE</p>

Mercredi 20 février 2019 à 19h00 au siège du District Côte d'Opale de Marquise a eu lieu la formation « Référent Arbitre », présidée par Messieurs Francis FRAMMERY (Président de la C.D.P.A) et Gauthier SAUVAGE (membre de la commission) qui ont mis en avant cette nouvelle mission qui s'inscrit dans le statut de l'arbitrage.

14 stagiaires ont assisté à cette formation.

« Chaque club désigne un référent en arbitrage. Ce référent sera le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il sera ainsi le responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres »

Dans le cadre de sa mission, il est souhaitable que le référent arbitre soit membre du Comité Directeur du Club.

Les objectifs peuvent évoluer dans le temps, des axes primordiaux se dégagent :

- vérifier la conformité du club au regard du statut de l'arbitrage,
- recruter de nouveaux candidats à l'arbitrage,
- fidéliser les arbitres officiels et bénévoles dans leur fonction,
- être à l'écoute de ses arbitres

Son rôle, en voici quelques-uns :

Assister les arbitres dans leurs démarches administratives :

- Renouvellement des licences en conformité avec le statut de l'arbitrage,
- S'assurer de l'aptitude médicale de ses arbitres,
- Suivre les arbitres stagiaires (jeune ou senior).

Accueillir les nouveaux arbitres (présentation du Club et de son fonctionnement, des dirigeants et des installations, rencontre avec les autres arbitres du Club)

Organiser une formation pédagogique, en collaboration avec les arbitres, sur l'arbitrage, les lois du jeu, la FMI, auprès des dirigeants, joueurs, éducateurs et capitaines des différentes catégories.

Assurer le suivi et le renouvellement des équipements des arbitres (tenues, etc. ...) et d'arbitrage (sifflets, drapeaux de touche, chronomètres, etc. ...).

Œuvrer à la valorisation des arbitres au sein du club (AG, etc.)

Le référent peut avoir d'autres missions au club.

Par exemple :

- Valoriser l'arbitrage sur le site Internet du club (page réservée aux arbitres)
- Afficher la photo des arbitres au même titre que les équipes
- Informer toutes les catégories d'équipes des modifications aux Lois du Jeu
- Sensibiliser les dirigeants et éducateurs en vue du recrutement
- Recruter de nouveaux arbitres (faire le tour des équipes en début de saison)

Le **REFERENT ARBITRE** est une fonction officielle **CONNUE** et **RECONNUE** au sein de son club.
Le **REFERENT ARBITRE** est le coordonnateur de l'arbitrage.

Francis FRAMMERY

Président CDPA